



Mon ex a demenager sans me prevenir

Par **marcusbond**, le **05/04/2013** à **18:47**

bjrs a tous mon ex a demenager a t elle le droit de ne pas m indiquer sa nouvelle adresse ayant le droit de visite et d hebergement et elle va changer d ecole sans me prevenir et je n ai pas de transport comment faire pour les recevoir doit elle me les ramener mes enfants et es que je peut lui enlever (la pension)pour ca merci de m aider pere tres degouter a se changement merci a vous [smile25]

Par **cocotte1003**, le **06/04/2013** à **08:22**

Bonjour, vote ex a le droit de dénager mais doit vous avertir par LRAR dans le mois qui suit son déménagement' en attendant la lettre vous pouvez aller chercher vos enfants à son ancien domicile. Vous n'avez aucun droit de changer le montant de la pension sans nouveau jugement sans quoi vous risquez la saisie par huissier avec les frais à votre charge. Vous devrez saisir le JAF pour revoir les transports ou trouver un accord amiable avec votre ex que vous ferez entériner par le juge. L'avocat n'est pas obligatoire, cordialement

Par **marcusbond**, le **06/04/2013** à **22:41**

merci cocotte 1003 elle as deja demenager et ne m a pas indiquer sa nouvelle adresse que veut dire (lrar)et dois je emtisiper pour le transport aupres du juge et aussi signaler son manque d information du demenagement qui n est pas actualitée par la mere meme en demandant a mes enfants ils refusent de m indiquer ou il habite j ai le droit de visiste apres jugement de mes enfants merci a vous cocotte 1003